



## BAC : À L'ORAL, LA FRANCE « PEUT MIEUX FAIRE »

### ÉDITORIAL **M**

Quiconque a assisté à un cours dans une école britannique ou une université américaine n'a pu qu'être frappé par le dialogue incessant entre professeurs et élèves ou étudiants, par l'aisance avec laquelle ces derniers s'expriment généralement et par la valeur accordée à la moindre de leur intervention. La France du cours magistral a vécu, mais la prise de parole de l'apprenant, sa capacité à s'exprimer et à argumenter devant un auditoire n'y sont pas valorisés de la même façon.

En introduisant une épreuve de grand oral au baccalauréat, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, entend s'attaquer à cette faiblesse de notre système scolaire. Etreigné par les élèves de terminale du 21 juin au 2 juillet, ce « grand o » d'une durée de vingt minutes se compose d'une

présentation orale suivie d'un échange avec le jury. La grande nouveauté est que le thème en est choisi personnellement par les lycéens et doit être lié non pas à un mais à deux des enseignements de spécialité qu'ils ont choisis, autrement dit leurs matières fortes. Rien à voir en principe avec un traditionnel exposé à l'annoncé ou appris par cœur, puisque l'épreuve – qui compte pour 10 % de la note totale du bac – repose sur une « réflexion personnelle » et qu'elle sera notée sur la capacité à capter l'attention, sur la qualité des connaissances et de l'argumentation, ainsi que sur la capacité à répondre aux questions.

L'épreuve du « grand o » suscite des critiques de deux ordres. Des syndicats d'enseignants reprochent au ministre d'avoir négligé leur formation à cette nouveauté et,

en ne prévoyant aucun horaire spécifique, d'avoir compromis la préparation des élèves. De fait, la réforme, lancée à marche forcée et en pleine pandémie, repose, comme souvent, sur le volontarisme et l'autoformation des professeurs.

D'autres contempteurs de la réforme l'accusent de privilégier la forme et l'aisance sur les connaissances et de sacrifier les exigences de fond au profit d'un « concours d'éloquence ». Pire, l'épreuve aggraverait les inégalités sociales en donnant un avantage aux élèves des milieux favorisés, censés mieux maîtriser les codes de l'expression orale.

Dans son principe, l'innovation du grand oral représente pourtant une avancée à saluer. En s'éloignant du bachotage justement critiqué depuis des décennies, elle permet de valoriser une compétence jusqu'à présent négligée, la maîtrise de la parole. Celle-ci n'est pas l'apanage d'une classe sociale. Elle ouvre des portes et peut faciliter la sortie de l'entre-soi.

A condition de former convenablement les enseignants et de préparer plus systématiquement les élèves, l'idée d'enseigner à tous les jeunes, quel que soit leur milieu d'origine, l'art de s'exprimer, d'argumenter, de maîtriser sa gestuelle et sa voix, mérite d'être défendue.

Alors que le système scolaire français se distingue par ses difficultés à compenser les inégalités sociales, selon le classement international PISA, le statu quo est difficilement justifiable. Le « grand o » signale à tous les niveaux de la pyramide scolaire l'attention bienveillante à accorder aux compétences orales des élèves. Ce « levier de l'égalité des chances » ne peut être négligé.

Apprendre à s'exprimer en public et à dialoguer prépare aux études supérieures, à la vie professionnelle et à la vie tout court. Mais il s'agit aussi d'un immense enjeu civique à l'heure où, trop souvent, dans les débats politiques, l'invective fait office d'argument et où étaler son ego dispense d'écouter l'autre. ■

